

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 9 décembre 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (27) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Sylvie TROTTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Monique MORELL (procuration à Madame Lesieur), Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Philippe de VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Date de convocation : 30 novembre 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : Renouvellement ligne trésorerie

Le jeudi 9 décembre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est rappelé que le Conseil Municipal autorise depuis plusieurs années la création d'une ligne de trésorerie qui est un dispositif qui permet à la commune de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie en évitant le recours à l'emprunt. Ce dispositif ne concourt pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie. Depuis sa création en 2007, cette ligne a été reconduite annuellement.

Elle fait l'objet d'une convention par laquelle l'établissement de crédit offre la possibilité à la commune de tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite, en une ou plusieurs fois, dans les limites du plafond fixé dans la convention pour une durée d'un an renouvelable.

Les frais financiers et les intérêts figurent au budget. Une facture de l'établissement de crédit pour le montant des différentes commissions stipulées dans le contrat est produite à l'appui du mandat émis par l'ordonnateur. Ce dispositif n'a pas été utilisé depuis plusieurs années. Toutefois, la dynamique mise en place au niveau du budget communal et notamment de la section d'investissement pourrait poser des problèmes de liquidité compte tenu des délais de recouvrement des subventions obtenues et du versement du fonds de compensation de la TVA.

Ainsi, il est proposé de reconduire ce dispositif.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'AUTORISER la reconduction de la ligne de trésorerie de 300 000 €
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents y afférents
- D'INSCRIRE le coût au futur budget prévisionnel 2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 9 décembre 2021

Laurence AUSINA
Maire

